

gouvernement du Canada dans les secteurs pétroliers et gaziers.

- *Les paiements directs de stimulants* pour encourager la prospection et la mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel suppléeront aux allocations réduites d'épuisement gagné; ils avantageront les investissements par des sociétés et des citoyens canadiens partout au Canada, et des stimulants additionnels seront offerts pour l'exploration dans les Terres du Canada, au Nord ainsi qu'au large des côtes.
- *Une Banque de gaz naturel* sera établie par le gouvernement du Canada pour acheter le gaz naturel des producteurs canadiens qui, malgré le succès de leurs explorations, sont en butte à de graves problèmes de recettes à cause de l'éloignement des marchés.
- *Les revenus énergétiques fédéraux* seront accrus par une nouvelle taxe sur le gaz naturel et les liquides de gaz, par un impôt sur le revenu net de la production gazière et pétrolière des sociétés, et par un déplacement graduel du fardeau des subsides aux importations de pétrole, qui passera des épaules du contribuable à celles des raffineurs et, partant, à celles des consommateurs.
- *Les disponibilités énergétiques fédérales* serviront principalement à l'investissement dans la sécurité énergétique du Canada plutôt qu'à la réduction du déficit budgétaire fédéral. Ces dépenses comprendront, d'ici à 1983, plus de \$8 milliards pour les nouveaux programmes énergétiques, \$3,4 milliards pour les programmes en cours et un Fonds de développement de l'Ouest de \$2 milliards.
- *Les provinces productrices de pétrole et de gaz* continueront d'en recevoir une part des revenus plus élevée que tout autre État ou province dans tout autre pays producteur de pétrole du monde; le gouvernement de l'Alberta touchera environ \$100 milliards en revenus du gaz et du pétrole entre 1980 et 1990, ses revenus par habitant atteignant en 1985 un niveau plusieurs fois supérieur à celui de la fin des années 70.

- *Les revenus de l'industrie du pétrole* continueront d'augmenter fortement, procurant ainsi tous les encouragements voulus pour la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnements de pétrole et de gaz naturel; les recettes devraient presque doubler de 1979 à 1983 sans compter les mesures spéciales d'encouragement. Quant aux revenus nets de la production de pétrole conventionnel calculés avant taxes, ils quadrupleront d'ici à la fin de la décennie.

## UNE QUESTION DE TEMPS

Le Programme énergétique national prévoit des encouragements généraux pour assurer de nouvelles sources d'approvisionnements pétroliers; il accorde ainsi des hausses de prix, verse des sommes d'argent en guise de stimulant, et garantit à l'industrie des recettes continues. Le Programme ne préconise cependant pas une augmentation des approvisionnements en pétrole supérieure à celle prévue, il y a un an, par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Bien au contraire, le Programme représente un engagement massif, sans précédent, de réduire la demande de pétrole en l'économisant et en y substituant d'autres formes d'énergie. Dans l'hypothèse d'un taux moyen de croissance économique du pays de 3,2 % par année, le Programme aura pour effet de réduire la consommation de pétrole de 20 % de 1979 à 1990.

Dans sa conception, le Programme énergétique national ne se limite pas, loin de là, à la décennie en cours. La sécurité énergétique exigera de plus en plus des structures nouvelles et plus efficaces d'utilisation de l'énergie, ainsi qu'un nouveau dosage de combustibles fossiles et d'énergies renouvelables. C'est dans ce but que le Programme offre de nouveaux et puissants encouragements à la recherche, au développement et à la démonstration en matière d'énergie.

Dans l'intervalle, le Canada dispose, grâce à sa situation énergétique, d'un autre atout qui fait défaut à beaucoup d'autres pays industrialisés: le